



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le trente juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, 1 Rue de l'Etang à Erdre-en-Anjou.

NOM - Prénom		Présents (quorum : 17)	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Mandataire / Remarques
COURTIN Liliane	1	1				
MOISSON Claudia	1	1				
BOUVET Hugues	1	1				
MENAN Stéphanie	1	1				
CHAILLOUX Steeve	1	1				
BRUNEAU Magali	1	1				
GENTE Bastian	1	1				
VAILLANT Véronique	1	1				
BOUÉ Marie-Josèphe	1	1				
CHEVAYE Yolande	1	1				
RICAUD Stéphane	1		1			Réjane BRUNEL
BAZOT Bruno	1	1				
BRUNEL Réjane	1	1				
THIBAULT Stéphane	1	1				
GEMIN Nathalie	1	1				
CHAUVEL Séverine	1	1				
LANCELOT Eric	1	1				
FREULON Stéphane	1	1				Arrivée à 20h36
GUYOT Jérôme	1	1				
BERTHELOT Olivier	1	1				
BEAUPERE Marie	1	1				
PERRAULT Lucie	1		1			Stéphane THIBAULT
MOUSSEAU Arnaud	1	1				
SOLIER Karine	1	1				
DIARD Bryan	1	1				
TROISPOILS Patrice	1	1				
CHABIRAND Patricia	1		1			Patrice TROISPOILS
MENARD Dominique	1	1		1		
LEPRON Diana	1	1				
RIOU Yamina	1	1				
ROINARD Laurent	1		1			Diana LEPRON
RAGOT Pauline	1	1				
BOUDIN Anaïs	1		1			Jérôme GUYOT
TOTAL	33	27	5	1	0	
Nombre de votants		33				



DEL/2026/088/Enfance/ Approbation des tarifs des accueils périscolaires

Rapporteur : Stéphanie MENAN

Afin de poursuivre l'harmonisation des services enfance sur le territoire communal, il est proposé d'approuver les tarifs des accueils périscolaires applicables à compter de l'année scolaire 2026-2027 ainsi que leur harmonisation à compter de l'année scolaire 2027-2028. Les tarifs proposés tiennent compte des prestations offertes aux familles, notamment la fourniture d'un goûter dans les accueils périscolaires gérés en régie directe.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance en date du 2 juin 2026 ;

Considérant la nécessité d'assurer une harmonisation des tarifs des accueils périscolaires sur le territoire communal ;

Considérant la volonté de maintenir une tarification adaptée aux ressources des familles ;

Considérant que les accueils périscolaires gérés en régie directe assurent la fourniture d'un goûter inclus dans la prestation proposée aux familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (six abstentions) :

- **D'approuver les tarifs des accueils périscolaires applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 pour l'année scolaire 2026-2027 comme suit :**

Commune déléguée	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Brain-sur-Longuenée	0,50 €	0,54 €	0,59 €	0,61 €	0,63 €
Gené	0,48 €	0,52 €	0,57 €	0,59 €	0,61 €
Vern d'Anjou	0,50 €	0,52 €	0,57 €	0,60 €	0,62 €

Le tarif est appliqué au quart d'heure.

- **D'approuver le principe d'une harmonisation des tarifs des accueils périscolaires à compter de l'année scolaire 2027-2028 pour l'ensemble du territoire communal, conformément au tableau annexé à la présente délibération ;**
- **De préciser que, pour les accueils périscolaires gérés par la commune, le coût du goûter est intégré dans le calcul des tarifs appliqués aux familles, sans facturation complémentaire ;**



- **De dire que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal ;**
- **D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Erdre-En-Anjou, le 7 juillet 2026,
Madame la Maire, Liliane COURTIN,

Le secrétaire de séance, Steeve CHAILLOUX,



Annexe : Tarifs temps périscolaire avec évolution sur 2 ans

2026-2027	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Brain	0,50 €	0,54 €	0,59 €	0,61 €	0,63 €
Gené	0,48 €	0,52 €	0,57 €	0,59 €	0,61 €
Vern d'Anjou	0,50 €	0,52 €	0,57 €	0,60 €	0,62 €
2027-2028	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Toutes les communes	0,50 €	0,54 €	0,59 €	0,62 €	0,65 €

Vu pour être annexé
à la délibération
n° DEL/2026/088
du 6 juillet 2026.
Mme la Maire, Liliane COURTIN